

**2008/12.   Projet de décision présenté au Conseil d'administration**

**Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance  
à l'appui du plan stratégique à moyen terme**

*Le Conseil d'administration,*

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme constitue le cadre d'orientation pour tous les domaines de programmation de l'UNICEF;

2. *Approuve* la « Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance » (E/ICEF/2008/5/Rev.1) en tant que document de stratégie de l'UNICEF pour ses programmes et initiatives dans ce domaine, élaboré en vue de l'application du plan stratégique à moyen terme;

3. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour développer encore les capacités nationales afin d'améliorer les résultats en matière de protection de l'enfance, comme décrit dans cette stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme.

---

*Session annuelle  
5 juin 2008*